



CSS

Assurance

Information à la clientèle

Maternité – prestations des assurances d'INTRAS d'un coup d'œil.

Vous trouvez ici de précieuses informations concernant la couverture d'assurance pour la grossesse et l'accouchement.

Avant la naissance

	Prestations à partir de l'assurance de base	Prestations supplémentaires à partir des assurances complémentaires		
		UNO+	DUE+	QUADRA+
Examens médicaux de contrôle (y c. laboratoire)	Grossesse normale: 7 contrôles Grossesse à risque: intervalle entre les contrôles selon situation clinique	Examens de contrôle supplémentaires 90%, max. CHF 300	Examens de contrôle supplémentaires 90%, max. CHF 500	Pas de prestation
Examens de contrôle par une sage-femme	Grossesse normale: 6 contrôles Grossesse à risque: prestations selon ordonnance médicale	Examens de contrôle supplémentaires 90%, max. CHF 300	Examens de contrôle supplémentaires 90%, max. CHF 500	Pas de prestation
Ultrasons	Grossesse normale: 2 contrôles Grossesse à risque: intervalle entre les contrôles selon situation clinique	Autres contrôles 90%, max. CHF 300	Autres contrôles 90%, max. CHF 500	Pas de prestation
Bas de contention	2 paires de bas de contention prescrits par le médecin par année, montant de la contribution selon la liste des moyens et appareils****	Pas de prestation	Pas de prestation	Pas de prestation
Médicaments	Médicaments prescrits par le médecin selon la liste des spécialités et la liste des médicaments avec tarif****	Médicaments prescrits par le médecin et reconnus en Suisse 90%, montant illimité	Médicaments prescrits par le médecin et reconnus en Suisse 90%, montant illimité	Pas de prestation
Médecine alternative	Traitement médical d'acupuncture, de médecine anthroposophique, de médecine traditionnelle chinoise (MTC), d'homéopathie classique, de phytothérapie (chez des médecins disposant de la formation correspondante)	Méthodes et thérapeutes reconnus selon la liste CSS 90%, max. CHF 1000	Méthodes et thérapeutes reconnus selon la liste CSS 80%, max. CHF 2000	Pas de prestation
Préparation à l'accouchement	CHF 150 (entretiens et cours de préparation à l'accouchement menés par des sages-femmes)	Gymnastique pour femmes enceintes, cours de préparation à l'accouchement 90%, max. CHF 200	Gymnastique pour femmes enceintes, cours de préparation à l'accouchement 90%, max. CHF 300	Pas de prestation

Accouchement

Prestations à partir de l'assurance de base		Prestations supplémentaires à partir des assurances complémentaires		
		UNO+	DUE+	QUADRA+
Accouchement et assistance à l'accouchement à domicile, à l'hôpital ou dans une maison de naissance	Accouchement ambulatoire: coûts pour le médecin, la sage-femme, les médicaments et les moyens d'aide Accouchement stationnaire: division commune, hôpital ou maison de naissance Selon la liste du canton de domicile	Accouchement stationnaire à l'hôpital	Accouchement stationnaire à l'hôpital	Accouchement stationnaire à l'hôpital
		Division commune	Division commune	Division assurée selon la police
Accouchement à l'étranger (urgence) (p. ex. naissance prématurée)	Division commune (jusqu'au double du tarif du canton de domicile. Pour l'UE sont valables les dispositions selon les Accords bilatéraux)	Division hospitalière plus élevée et libre choix du médecin	Division hospitalière plus élevée et libre choix du médecin	Division hospitalière plus élevée et libre choix du médecin
		Ambulatoire: illimité Stationnaire: illimité, max. 60 jours/cas**	Ambulatoire: illimité Stationnaire: illimité, max. 60 jours/cas**	Ambulatoire: illimité Stationnaire: illimité, max. 60 jours/cas**
Accouchement planifié à l'étranger	Coûts de l'accouchement seulement dans des cas exceptionnels	Pas de prestation	Pas de prestation	Division assurée selon la police
				Max. CHF 1000/jour, max. 30 jours/année civile

Après la naissance

		Prestations supplémentaires à partir des assurances complémentaires		
		UNO+	DUE+	QUADRA+
Examen de contrôle	Un contrôle médical entre 6 et 10 semaines après l'accouchement Une consultation par la sage-femme jusqu'à 10 semaines après l'accouchement	Pas de prestation	Pas de prestation	Pas de prestation
Frais de séjour de premiers examens et de soins du nouveau-né	Prestation à partir de l'assurance de la mère pour le nouveau-né en bonne santé, directement après l'accouchement (convalescence)	Prestations supplémentaires pour les frais de séjour et de premiers examens pour le nouveau-né Division commune*	Prestations supplémentaires pour les frais de séjour et de premiers examens pour le nouveau-né Division commune*	Prestations supplémentaires pour les frais de séjour et de premiers examens pour le nouveau-né Division selon la police de la mère***
Suivi ambulatoire de la convalescence	Par la sage-femme: examens, traitements et soins après un accouchement à domicile, un accouchement ambulatoire ou une sortie anticipée de la maison de naissance ou de l'hôpital. Par une infirmière: pour autant qu'il y ait une maladie nécessitant des soins	Pas de prestation	Pas de prestation	Pas de prestation
Aide ménagère	Pas de prestation	Soins et aide à domicile CHF 50/jour, max. 14 jours*	Soins et aide à domicile CHF 70/jour, max. 14 jours*	Pas de prestation
Allocation d'allaitement	Pas de prestation	Preuve d'au moins 10 semaines d'allaitement CHF 100 max. CHF 200* par enfant	Preuve d'au moins 10 semaines d'allaitement CHF 100 max. CHF 200* par enfant	Pas de prestation
Allaitement	3 séances de conseil en allaitement par une sage-femme ou du personnel spécialement formé Compresseurs d'allaitement selon liste des moyens et appareils**** sur prescription médicale	Pas de prestation	Pas de prestation	Pas de prestation
Tire-lait	Manuel: achat Electrique: location selon la liste des moyen et appareils**** avec prescription médicale	Pas de prestation	Pas de prestation	Pas de prestation
Cours	Pas de prestation	Gymnastique post-natale 90%, max. CHF 200	Gymnastique post-natale 90%, max. CHF 300	Pas de prestation

Les prestations sont allouées par année civile, pour autant que rien d'autre ne soit mentionné.

* Prestation lorsque la mère et l'enfant sont assurés auprès d'INTRAS.

** Prestation lorsque l'assurance de base et l'assurance complémentaire sont conclues auprès d'INTRAS.

*** Prestation lorsque l'enfant a son assurance de base auprès d'INTRAS.

**** La liste des moyens et appareils (LiMA), la liste des médicaments avec tarif, la liste des spécialités peuvent être consultées sous www.bag.admin.ch

La participation aux coûts.

Assurance de base: pas de participation aux coûts (franchise, quote-part, contribution aux frais d'hôpital) pour toutes les prestations de maternité.
Pas de participation aux coûts pour les prestations générales en cas de maladie à partir de la 13^e semaine de grossesse jusqu'à 8 semaines après l'accouchement.

Assurances complémentaires: selon le produit d'assurance choisi, la franchise et la quote-part sont appliquées.

Le nouveau-né.

Faites une annonce prénatale pour votre bébé de sorte que vous n'avez pas à remplir une déclaration de santé et que votre bébé soit déjà bien assuré dès sa naissance. Mais le paiement de la prime n'est dû qu'à partir du mois de la naissance. Composez pour votre nouveau-né les assurances adaptées, il pourra ainsi bénéficier du rabais familial. Votre agence vous conseille volontiers.

La couverture d'assurance.

L'agrandissement de la famille correspond à une nouvelle situation de vie et à des besoins différents. Comme les exemples suivants le montrent, il peut être judicieux d'adapter la couverture d'assurance:

- Inclusion du risque-accident dans l'assurance de base en cas de suspension (passagère) de l'activité professionnelle (inutile pendant le congé maternité légal).
- Risques financiers dus à un accident (p. ex. transformation du logement en cas d'invalidité, perte de gain des parents)

Le présent mémo est censé vous fournir un aperçu et n'a pas la prétention d'être exhaustif. Vous trouvez les détails de l'offre dans les prescriptions légales selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal), la loi sur le contrat d'assurance (LCA) ainsi que dans les conditions générales d'assurance (CGA) et les conditions spéciales (CS) qui sont déterminantes pour l'obligation de la CSS d'allouer des prestations.



Pour les questions concernant l'assurance

Votre agence vous renseigne volontiers:
www.css.ch/agence
Contact Center 0844 277 277



CSS
Assurance